

---

**Nombre de membres Séance du mardi 03 mars 2020**

**en exercice:** 14 L'an deux mille vingt et le trois mars l'assemblée régulièrement convoqué le 28 février 2020, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

**Présents :** 11 **Sont présents:** Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

**Votants:** 12

**Représentés:** Jules CLERGER

**Excuses:** Jean-Christophe ETOILE

**Absents:** Hervé LEGENDRE

**Secrétaire de séance:** Frédéric GAGNANT

---

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 février 2020**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 5 février 2020, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

**Personnel**

Le Maire informe le Conseil que M. FALEMPIN sera remplacé par M. LAMBERT à compter du 1er avril 2020.

**Travaux en cours**

Le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- Les travaux route de la Trace
- Enfouissement des réseaux rue du Puits
- Déploiement de la fibre optique
- Vidéoprotection
- Fuite d'eau sur la salle polyvalente
- Restauration du local communal rue Neuve
- Reprise des concessions au cimetière

**Recettes à venir**

Le Maire rappelle que le syndicat intercommunal France et Multiens reste à nous reverser le solde de la part dûe à la commune.

**Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) - DE 2020 004**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles

technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure. Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES, DE SERVICES ASSOCIÉS - DE 2020 005**

**Considérant** que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie)* du 7 décembre 2010, et la relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

**Vu**

Le code de la commande publique et son article L2313,

Le code de l'énergie,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

La délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

**PERSONNEL 13ème mois - DE 2020 006**

Monsieur le maire prend la parole :

Les agents bénéficient d'une prime de 13eme mois répartie pour moitié en juin et l'autre moitié en novembre.

Il convient de voter cette prime au titre de l'année 2020.

**Après en avoir délibéré,**

les membres présents ou représentés du Conseil municipal, adoptent

**à l'unanimité,**

le versement d'une prime de 13ème mois pour l'année 2020.

La séance est levée à 21h30